



Arrêt de travail, rupture de contrat pro, harcèlement moral ?

Par Lia, le 09/05/2009 à 17:58

Bonjour,

Je vais essayer de vous expliquer ma situation de façon claire et chronologique !

- Depuis Octobre 08, je suis en contrat de professionnalisation, depuis le début de mon contrat mon patron fait pression sur moi en menaçant d'une rupture de contrat sous prétexte que je n'accomplis pas mon travail (mon contrat stipule un poste de commerciale), or, il ne m'a jamais confié des tâches correspondant à mon poste, les seules qu'il m'ait confiées, il me les a "volées" en étant en permanence derrière moi et en effectuant mes tâches en doublon.
- Régulièrement, mon employeur faisait pression sur moi : "avez-vous lu vos mails ?" à peine arrivée au travail, si ma réponse était négative il me disait que c'était une "faute professionnelle", mails le dimanche soir à 00h30 etc.
- Puis il a décidé de me laisser une "dernière chance" selon lui en me changeant de poste il y'a 2 semaines de cela et en m'obligeant à devenir vendeuse si je ne voulais pas qu'on rompe mon contrat. J'ai donc saisi ma chance, souhaitant absolument finir mes études. Au cours de mes 2 semaines en tant que vendeuse, j'ai subi énormément de pression : questionnement sur les produits jusqu'à ce que je ne sache pas et qu'il puisse me dire devant les employés et les clients que si je ne savais pas il "verrait ce qu'il ferait de moi", appels systématiques pour me demander de suivre mes anciens dossiers clients etc...
- Fatiguée de cette situation, avec une once de dépression qui couvait, je suis allée voir mon médecin qui m'a prescrit un arrêt d'une semaine, et surprise, jeudi coup de téléphone de l'école pour me stipuler que mon patron souhaiterait rompre le contrat d'un commun accord pour cause de "manque de connaissances des produits et manque de motivation". Restant 1400 euros d'école à payer et habitant seule je ne peux absolument pas me permettre d'accepter mais je ne peux plus y retourner, mon employeur me fait très peur et mon moral y prendrait un trop gros coup, je pensais donc retourner voir mon médecin pour prolonger mon arrêt car je ne dors plus, j'angoisse, des plaques d'eczéma sont apparues partout sur mon corps...
- Seulement, si une chose me motive c'est encore mes cours que je ne veux pas abandonner, seulement mon arrêt m'obligerait à ne sortir que pendant certains horaires... Je me suis battue pour faire ma formation ! Questions : Y'a t'il une solution pour finir ma formation même en arrêt pour dépression ? Puis-je engager une procédure aux prud'hommes ? Cela vaudrait-il le coup ?